



LES FAUSSAIRES DE L'HISTOIRE



Ségolène ROYAL
Présidente de l'association
FRANCE ALGERIE



Rima HASSAN
Députée européenne

**Maison des
Agriculteurs et des Français
d'Afrique du Nord**

95 rue d'Amsterdam
75008 Paris
Tél : 01 45 26 29 33

Mail : contact@mafa-pn.fr
Site internet : www.mafa-pn.fr
Page LINKEDIN : MAFA
Chaîne YOUTUBE : MAISON DES
AGRICULTEURS ET DES
FRANÇAIS D'AFN

SOMMAIRE

- P3 À 4 : EDITO**
- P5 A 9 : LA MAFA ET LES POUVOIRS PUBLICS**
- P10 A 12 : LES ACTIONS DE LA MAFA**
- P13 : BOUALEM SANSAL NOUS ECRIT**
- P14 A 16 : LES ACTIONS CONJOINTES MAFA/GRFDA**
- P17 A 18 : GESTES MEMORIELS**
- P19 A 20 : ASSEMBLEE GENERALE DE LA MAFA**
- P21 : RESUME DE LA CONFERENCE D'ALAIN LARDILLIER**
- P22 A 23 : TRIBUNE LIBRE : FREDERIC GRASSET**
- P24 À 26 : LA RUBRIQUE CULTURELLE DE MAIA ALONSO**
- P27 A 28 : NECROLOGIE**
- P29 A 31 : COURRIER DES LECTEURS**



DE LA FALSIFICATION AU RENIEMENT

Les 26 et 27 janvier 2026, Ségolène ROYAL, nouvelle présidente de l'association France-ALGERIE se présente à Alger comme un recours dans une relation franco-algérienne dégradée, selon elle, non par les embastilleurs de Boualem SANSAL et Christophe GLEIZES mais par le refus français de reconnaître « *certaines crimes de la colonisation* ».

Quelques semaines avant, Rima HASSAN, députée européenne LFI, sur la chaîne Youtube décoloniale « Paroles d'Honneur » déclarait le 13 décembre 2025 que les Algériens souscrivant aux accords d'Evian du 18 mars 1962 avaient accepté que les Français demeurent en Algérie à condition de respecter l'indépendance de ce pays. Elle a justifié l'exode des pieds noirs par le refus de ces derniers de vivre avec des Algériens en les considérant d'égal à égal.

Les propos de ces deux personnalités dont l'une a été plusieurs fois ministre et a candidaté à l'élection présidentielle provoquent la stupeur tant ils dénaturent la réalité. Mais les faits sont têtus !

Ce sont les débordements des différents protagonistes de tous bords qui ont provoqué l'exode massif vers la métropole de la majorité des Français d'Algérie après l'entrée en vigueur des accords d'Evian le 19 mars 1962. Leur nombre (750.00 en 1962 dont 520.000 entre mai et août 1962) et la concentration des retours sur une courte période est due aux violations multiples du cessez-le-feu et la multiplication des enlèvements d'européens par le FLN.

Mme HASSAN doit donc revoir sa copie. Ce n'est pas le refus des pieds noirs d'accepter l'égalité des droits avec les Algériens qui les a arrachés de leur terre. C'est la haine du FLN pour la diversité des apports humains, religieux et culturels présents en Algérie qui les a expulsés vers une métropole rétive à leur présence. En 1962 même, Jean DANIEL, pourtant soutien du FLN, homme de gauche et fondateur du Nouvel Observateur, observait que l'Algérie indépendante « *excluait tout avenir pour les non-musulmans* ».

Loin d'inciter les européens à rester sur place sous l'égide des accords d'Evian, le FLN utilisa la violence pour les pousser dehors. Les enlèvements de pieds noirs entre le 19 mars et la fin septembre 1962 représentent 86 % du total des enlèvements de la guerre d'Algérie et les seuls mois de mai, juin, juillet, août 75 %. Ces rapt sont la traduction d'une volonté politique. Quelques semaines après la signature des accords d'Evian, validés à 90 % par le référendum du 8 avril 1962 (les pieds noirs étant illégalement exclus du corps électoral), ces mêmes accords étaient considérés par les indépendantistes comme « *une plate-forme néocolonialiste* » qu'il n'était pas question d'appliquer. (Congrès de Tripoli de mai-juin 1962 réunissant l'ensemble des chefs civils et militaires de l'insurrection algérienne).

Soutenu par le colonel BOUMEDIENE, M. BEN BELLA devenu président de la République fait prévaloir son opposition à l'imprégnation trop pro-française des accords d'Evian. Il ne fit rien, au contraire, pour retenir les 200.000 pieds noirs non rapatriés, soit le cinquième de cette population.



La nouvelle constitution algérienne différenciant, en violation des accords d'Evian, les citoyens musulmans des autres et la nationalisation brutale et non indemnisée des terres agricoles incitèrent 100.000 français d'Algérie à s'exiler entre 1963 et 1964. Les quelques milliers encore présents partirent dans les années 1990, période de massacres réciproques auquel se livrèrent les islamistes et le pouvoir militaire.

Si les paroles passent, les écrits restent !

Mme Ségolène ROYAL doit se rafraichir la mémoire. Candidate du PS à l'élection présidentielle de 2007, elle s'adressait à moi en ma qualité de président d'association : dans un courrier du 26 mars 2007, elle m'écrivait que le travail de mémoire n'avait pas « *vocation à développer une repentance franco-française* ». Elle s'engageait envers les rapatriés à « *mettre en œuvre une politique qui doit conduire à approfondir leurs droits inaliénables* ». La candidate promettait qu'un droit à réparation serait mis en œuvre, notamment pour les rapatriés « *oubliés par les différentes lois d'indemnisation* ».

Dans ce même courrier, Mme ROYAL, dans son souci affiché de réhabiliter l'œuvre française en outre-mer annonçait également son intention de créer en 2012 « *une année de la France dans le Monde* » à l'occasion du cinquantenaire de la fin de la guerre d'Algérie et dont les rapatriés, les harkis et les anciens combattants seraient les acteurs principaux.

Loin de promouvoir un rapprochement lucide et équilibré entre la France et l'Algérie, Mme ROYAL préconise maintenant la reconnaissance explicite « *des crimes coloniaux* ». Cette prise de position favorise la criminalisation de la présence française en Algérie de 1830 à 1962 votée par les députés algériens dans une loi du 24 décembre 2025 mais pour laquelle le Sénat, saisi du projet, a émis des réserves. C'est une chambre du parlement algérien qui a donc tempéré les ardeurs extrémistes de l'ancienne candidate à l'Elysée en mal de notoriété !

Les rapatriés, leurs familles, leurs amis ne peuvent plus longtemps taire leur indignation devant cette accumulation de contre-vérités et de bêtises pourtant niées par ces chiffres :

- Selon le président TEBBOUNE lui-même il y aurait plus de 6 millions d'algériens ou d'origine algérienne vivant en France
- Selon le rapport de M. STORA, 30.000 étudiants algériens poursuivent leurs études en France
- Il n'y a plus qu'environ 10.000 pieds noirs qui résident encore en Algérie.

Ces chiffres démontrent bien que la coexistence de français et d'algériens, dans l'égalité des droits, se poursuit en France mais non en Algérie !

Mmes ROYAL et HASSAN ont en commun la falsification de l'Histoire. Elle se combine au reniement chez Mme ROYAL.

Plus récemment, l'une et l'autre auraient pu faire preuve de davantage de mesure et d'objectivité en dénonçant avec force le régime iranien, théocratique, misogyne et qui terrorise ses concitoyens et les pays alentour. Leur silence est assourdissant. Jean Félix VALLAT





LA MAFA ET LES POUVOIRS PUBLICS



Maison des Agriculteurs et des Français d'Afrique du Nord
95 rue d'Amsterdam / 75008 / PARIS

Tel : 01/45/26/29/33 Mobile : 06/15/56/57/67 Courriel : contact@mafa-pn.fr

Monsieur Olivier MAIGNE

Directeur de cabinet

Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

14 rue Saint Dominique

75008 PARIS

Paris, le 01 octobre 2025

Monsieur le directeur de cabinet

Lors de la journée nationale en mémoire des harkis du 25 septembre 2025 aux Invalides, j'ai évoqué avec vous la demande unanime du monde rapatrié tendant à ce que soient reconnus officiellement par les pouvoirs publics les victimes civiles du 26 mars 1962 rue d'Isly à Alger protestant contre les accords d'Evian et réprimées par l'armée française ainsi que celles du 5 juillet 1962 à Oran où des centaines d'européens furent massacrés par des indépendantistes, sans réaction de l'armée française.

Le décret du 26 septembre 2003 relatif à la journée d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie pourrait servir de support à cette attente. Le Président MACRON lui-même recevant des rapatriés à l'Élysée le 26 janvier 2022 déclarait que les événements de la rue d'Isly et d'Oran devaient être reconnus et constituaient « *des massacres qui devaient être regardés en face* ».

Chaque 5 juillet la MAFA et le GRFDA mettent en place une cérémonie en mémoire des 700 victimes du 5 juillet 1962 à Oran devant les colonnes du quai Jacques CHIRAC. L'association des familles de victimes du 26 mars 1962 organise annuellement une commémoration des dizaines de tués et d'une centaine de blessés de la rue d'Isly.

Dans ce contexte, pour donner tout son sens au rappel de ces victimes d'une histoire qui les a sacrifiés sans ménagement à l'émancipation des populations d'outre-mer, l'article 1^{er} du décret du 26 septembre pourrait être ainsi complété : « il est institué une journée nationale d'hommage « *aux Morts pour la France* » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie, **dont les victimes civiles, assassinées ou disparues, notamment celles du 26 mars 1962 rue d'Isly à Alger et du 5 juillet 1962 à Oran. Cette journée est fixée au 5 décembre** ».

Vous m'avez laissé entendre au cours de l'entretien du 25 septembre que cette suggestion vous paraissait digne d'intérêt. C'est pour ce motif que je prends la liberté de vous la confirmer par cet écrit, en espérant que grâce à votre appui une suite favorable lui soit donnée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur de cabinet, l'assurance de ma haute et respectueuse considération.

Le président

Jean Félix VALLAT





LA MAFA ET LES POUVOIRS PUBLICS



La Ministre déléguée

Monsieur Jean-Félix VALLAT
Président de la MAFA
95, rue d'Amsterdam
75008 PARIS

Tél : 01 42 19 30 11
14, rue Saint-Dominique, 75700 PARIS SP 07

Paris, le 16 DEC. 2025
Ref : D5657

Monsieur le Président,

Votre courrier du 28 octobre 2025, adressé au Président de la République et relatif à la reconnaissance des victimes civiles des 26 mars 1962 à Alger et 5 juillet 1962 à Oran, m'a été transmis.

Je souhaite tout d'abord vous assurer qu'il a retenu toute mon attention : le sujet que vous évoquez touche au cœur notre mémoire nationale et ses blessures encore vives malgré les années.

La journée nationale d'hommage aux « Morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie, le 5 décembre, a précisément été voulue comme un moment de rassemblement de toutes les douleurs et de toutes les mémoires. Dans ce cadre, il n'est pas possible de distinguer officiellement un fait dramatique parmi d'autres faits dramatiques, dont de nombreuses familles portent chacune la mémoire particulière.

Pour autant, soyez assuré que je suis profondément convaincue, à titre personnel, de la légitimité de la préoccupation que vous portez, une cause qui vous honore par sa noblesse et rend un juste témoignage de la fidélité qui vous anime.

C'est pourquoi j'ai souhaité, dans le discours prononcé au mémorial national, quai Jacques Chirac, le 5 décembre, rappeler les victimes civiles, assassinées ou disparues, en ces termes – citant nommément les morts de la rue d'Isly le 26 mars 1962 et d'Oran le 5 juillet 1962 :

« Nous nous souvenons, des attentats du Milk-Bar et de la rue Michelet, à Alger, le 30 septembre 1956, des victimes de la rue d'Isly, le 26 mars 1962 comme de celles d'Oran, le 5 juillet 1962 ; car il nous revient de conserver la mémoire de toutes les victimes civiles, assassinées ou disparues.

Nous pensons au million de Français d'Algérie qui durent quitter leur pays, leur maison et leur vie, arrachés à une terre qu'ils ne pourraient oublier.

Nous gardons ces mémoires, dans leur complexité qui est le reflet des vies qui les ont portées — des vies qui ont chacune une dignité intacte et dont personne n'a le droit de juger les blessures. »

Cette mention explicite, au cœur-même de la cérémonie nationale, traduit la volonté qui est la mienne, mais aussi celle de l'État, de reconnaître pleinement ces drames, poursuivant ainsi la démarche initiée par le Président de la République, comme vous l'évoquez. J'ai rappelé, à cette même occasion, son discours du 20 septembre 2021.

Je veux également vous redire ma volonté de soutenir concrètement les sujets que vous portez pour faire progresser la connaissance et la mémoire de ces événements.

À ce titre, le ministère s'est engagé à accorder une subvention de 5 000 € à l'Association nationale pour la mémoire des militaires français portés disparus en Algérie, ainsi qu'une subvention de 2 000 € au groupe de recherche sur les Français disparus en Algérie.

En vous remerciant de votre engagement fidèle au service de la mémoire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Alice RUFO





LA MAFA ET LES POUVOIRS PUBLICS



Extraits du discours du Président de la République recevant à l'Élysée les associations de rapatriés le 23 janvier 2022 et évoquant l'après 19 mars

« Les accords d'Evian actaient la cessation des hostilités, l'interdiction des violences individuelles et collectives, la garantie de la sécurité des personnes et des biens des Français d'Algérie. Mais il n'en fut pas ainsi et nous savons l'ambivalence de cette date : victoire et soulagement pour certains, défaite et calvaire pour d'autres. La suite, ce fut notamment la fusillade de la rue d'Isly le 26 mars 1962. Au sentiment d'avoir été trahi par leur propre pays s'ajoutait la crainte de n'être plus en sûreté nulle part. En métropole, le drame fut passé sous silence. 60 ans après, la France reconnaît cette tragédie. Et je le dis aujourd'hui haut et clair : ce massacre du 26 mars 1962 est impardonnable pour la République..... Cet engrenage mortifère de la guerre civile conduisit au drame du 5 juillet 1962 à Oran où des centaines d'Européens, essentiellement des Français, furent massacrés, comme le furent ensuite nombre d'autres et des dizaines de milliers de harkis. Ce massacre, lui aussi, doit être regardé en face et reconnu. La vérité doit être de mise et l'histoire transmise. »



Extraits du courrier de Mme la ministre Alice RUFO adressé à JF VALLAT le 16 décembre 2025 en réponse à sa demande d'intégrer les massacres du 26 mars et du 5 juillet 1962 dans le décret instaurant la journée nationale d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre du 5 décembre :

« La journée nationale aux « Morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie, le 5 décembre, a précisément été voulue comme un moment de rassemblement de toutes les douleurs et de toutes les mémoires. Dans ce cadre, il n'est pas possible de distinguer officiellement un fait dramatique parmi d'autres faits dramatiques, dont de nombreuses familles portent chacune la mémoire particulière. »

2 visions différentes : une clarification ne s'impose – t – elle pas ?





Réponse de JF VALLAT à Mme la ministre RUFO



Groupe de Recherches des Français Disparus en Algérie
65 Bd de la plage / 33120 / ARCACHON
TEL : 06/89/33/64/23 Courriel : col.gda@wanadoo.fr
Maison des Agriculteurs et des Français d'Afrique du Nord
95 rue d'Amsterdam / 75008 / PARIS
TEL : 01/45/26/29/33 Courriel : contact@mafa-pn.fr



Paris, le 27 janvier 2026

Madame Alice RUFO

Ministre déléguée auprès de la ministre des Armées et des Anciens Combattants

14 rue Saint Dominique

75700 PARIS SP 07

Madame la Ministre,

Vous avez bien voulu nous informer avoir été destinataire de la lettre du 18 octobre 2025 que nous avons adressée par courrier au Président de la République et remise en main propre par l'un d'entre nous à l'occasion des cérémonies du 11 novembre à l'Arc de Triomphe.

Nous avons été sensibles aux termes de votre courrier, à votre adhésion à la légitimité de la préoccupation que nous avons portée à la connaissance du chef de l'Etat et à la noblesse de la cause qui nous anime, également partagée par tous les exilés de l'Afrique Française du Nord et leurs amis hexagonaux.

En revanche votre réticence à la modification du décret du 26 septembre 2003 instituant une journée nationale d'hommage aux « Morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie nous a profondément troublé.

Vous considérez que ces drames ne sont que des faits dramatiques parmi d'autres ne méritant pas, pour ce motif, de morceler l'hommage national par une évocation particulière.

Pourtant le Président de la République lui-même, dans sa déclaration du 26 janvier 2022, a rappelé la spécificité de ces drames : ils sont intervenus après les accords d'Evian et le cessez-le-feu du 19 mars 1962. Pour le Président de la République, si ces accords interdisaient les violences et garantissaient la sécurité des personnes et des biens des Français d'Algérie, « *il n'en fut pas ainsi et nous savons l'ambivalence de cette date : victoire et soulagement pour certains, défaite et calvaire pour d'autres* ».

Ces drames ont précipité l'exode des Français de leur terre natale d'Algérie. C'est au cours de la période suivant immédiatement le 19 mars que se produit l'essentiel des départs des européens, soit 772.600 personnes.

Ce constat factuel et dramatique est susceptible de justifier une modification du décret du 26 septembre 2003 en le complétant par : « *Il est institué une journée nationale d'hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie, dont les victimes civiles françaises assassinées ou disparues, notamment celles du 26 mars et du 5 juillet 1962, après la conclusion des accords d'Evian dont la violation a mis fin à l'espoir d'un avenir commun à toutes les composantes de la société algérienne* ».

Une telle rédaction n'offense aucune mémoire, n'est inspirée par aucun esprit de revanche.

Elle s'inscrit dans l'esprit même de la déclaration présidentielle du 26 janvier 2022 qui dans son épilogue énonce avec force : « *ces quelques mots viennent apporter la reconnaissance des drames sur lesquels la République ne s'était jamais exprimée* ».

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute et respectueuse considération.

Le Président de la MAFA

Jean Félix VALLAT

La Présidente du GRFDA

Colette DUCOS ADER





LA MAFA ET LES POUVOIRS PUBLICS



*À l'occasion de la Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire
des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc*

Madame Alice Rufo,

Ministre déléguée auprès de la ministre des Armées et des Anciens combattants

prie Monsieur le Président Jean-Félix VALLAT

*de bien vouloir assister à la cérémonie qui se déroulera devant le mémorial
de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie*

le jeudi 19 mars 2026 à 16 h 30

accès par le quai Jacques Chirac, face à l'avenue de la Bourdonnais – Paris 7e

Pourquoi je n'irai pas à la commémoration du 19 mars :

Ni les engagements de la France ni ceux du FLN, cosignataires des accords d'Evian n'ont été tenus :

- Ces accords « *satisfont la raison de la France* » en assurant l'avenir « *d'une communauté de souche française importante par le nombre et plus encore par le rôle qu'elle joue aujourd'hui et que la France lui demande de jouer demain* » (allocution télévisée du Général De Gaulle le 18 mars 1962 à 20 hres).
- Les Français d'Algérie ont le droit de rester dans le nouvel état indépendant (déclaration de Ben Khedda président du GPRA au congrès FLN de Tripoli du printemps 1962)

Ni la paix ni même la vie des pieds noirs ne leur fut garantie après le 19 mars :

- Avant le 19 mars, 3.170 civils européens ont été tués par le FLN ou portés disparus et présumés morts en 8 ans et 3 mois, soit en moyenne 397 par an et 33 par mois
- Après le 19 mars, 2.150 eurent le même sort tragique, soit 226 par mois du 19 mars au 31 décembre 1962, c'est-à-dire 7 fois plus que pour la période débutant le 1^{er} novembre 1954. Ce bilan tragique s'accompagna du massacre des harkis au cours des mêmes mois.

Ni du côté politique **des présidents De Gaulle, Pompidou, Giscard d'Estaing, Chirac, Sarkozy**, ni du côté politique du **président MITTERRAND**, l'idée de célébrer le 19 mars ne fut envisagée malgré les pressions partisans de la gauche sartrienne et de ses relais. On ne célèbre pas une date qui a été suivie de l'expulsion de la France souveraine et des pieds noirs de la terre d'Algérie. Soucieux de donner des gages à la partie sectaire de sa majorité **le président HOLLANDE** initia la loi du 6 décembre 2012 instituant la journée du 19 mars.

Non ! Je n'irai pas à cette commémoration....





LES ACTIONS DE LA MAFA

La MAFA sur le réseau LinkedIn : une présence numérique au service de la mémoire

Depuis un an, la page LinkedIn de la Maison des Agriculteurs et des Français d'Afrique du Nord prolonge concrètement l'action de l'association. Dans un contexte d'information rapide où les enjeux mémoriels exigent pédagogie, clarté et constance, cette présence participe à notre mission de transmission, de reconnaissance et de dialogue. En un an, 488 abonnés nous ont rejoints : membres, chercheurs, responsables institutionnels, journalistes et citoyens engagés. Cette progression reflète l'intérêt pour nos sujets et la qualité de nos contenus. Avec 2 à 3 publications mensuelles, la MAFA offre une actualité suivie et exigeante ayant touché plus de 10 500 personnes et généré près de 30 000 impressions, prouvant que nos publications circulent bien au-delà de notre cercle immédiat.



Une vitrine de nos engagements

La page reflète les orientations de l'association et met en lumière :



Les commémorations nationales : 26 mars (massacre de la rue d'Isly), 5 juillet (massacre d'Oran), 25 septembre (Journée d'hommage aux harkis et formations supplétives), 5 décembre (hommage aux morts pour la France en Algérie, au Maroc et en Tunisie). Ces publications rappellent les faits, partagent des temps forts en images et réaffirment le devoir de mémoire. Les temps forts institutionnels, tel le lancement de la 4^e édition du Prix Général François Meyer, distinguant des travaux sur l'histoire des harkis. La MAFA y valorise recherches et parcours exemplaires favorisant la compréhension de notre histoire commune.



Les échanges avec les responsables politiques et institutionnels, traduisant la volonté de faire progresser la reconnaissance des victimes civiles et la prise en compte des disparus.

Le développement du site Graines de Mémoire, outil de collecte, d'archivage et de transmission des récits individuels et familiaux.

Une communauté à faire grandir

Au-delà des chiffres, cette présence construit un espace de dialogue respectueux et documenté, diffuse l'information, élargit notre audience et renforce les liens entre chercheurs, familles et institutions.

Nous invitons adhérents, partenaires et sympathisants à s'abonner, partager nos publications et faire vivre cette communauté. La mémoire se transmet aussi par les réseaux : chaque abonnement, partage ou interaction contribue à diffuser une histoire fidèle aux faits. En renforçant cette présence, la MAFA inscrit son action dans le présent, fidèle à sa mission : faire vivre la mémoire avec rigueur, dignité, engagement.





LES ACTIONS DE LA MAFA

Comment s'abonner à la page LinkedIn de la MAFA ?

Si vous n'avez pas encore de compte LinkedIn :

Rendez-vous sur le site www.linkedin.com depuis votre ordinateur, tablette ou téléphone. Cliquez sur "S'inscrire". Renseignez votre nom, prénom, adresse e-mail et choisissez un mot de passe. LinkedIn vous demandera ensuite quelques informations simples (votre situation, votre ville...). Vous pouvez remplir le minimum et passer les étapes facultatives en cliquant sur "Ignorer" ou "Passer".

Une fois connecté à LinkedIn, utilisez la barre de recherche située tout en haut de l'écran. Tapez « MAFA » puis appuyez sur Entrée. Dans les résultats, repérez la page de la MAFA (elle apparaît avec le nom de l'association et son logo). Cliquez sur le nom pour ouvrir la page, puis cliquez sur le bouton bleu « Suivre ». C'est fait — vous recevrez désormais les publications de la MAFA dans votre fil d'actualité !

Pour partager une publication :

Lorsqu'une publication de la MAFA apparaît dans votre fil, vous verrez en dessous plusieurs petites icônes. Cliquez sur « Partager » (l'icône en forme de flèche), puis choisissez « Partager dans une publication ». Vous pouvez ajouter un petit mot si vous le souhaitez, puis cliquez sur « Publier ». Vos contacts verront alors la publication à leur tour.

N'hésitez pas à demander de l'aide à un proche pour la première connexion — une fois abonné, il suffira d'ouvrir LinkedIn pour voir les nouvelles de la MAFA directement sur votre écran.

Le site internet et la chaîne YouTube de la MAFA

En complément de sa présence sur LinkedIn, la MAFA développe sa visibilité à travers son **site internet** et sa **chaîne YouTube**, deux outils diffusant plus largement les actions et les travaux de l'association.

Le **site internet de la MAFA** (www.mafa-pn.fr) constitue la vitrine principale de l'association. Il présente son histoire, ses objectifs et ses activités, tout en permettant de suivre l'actualité de la MAFA : événements, conférences, initiatives mémorielles ou publications. Le site offre également des ressources permettant de mieux comprendre les enjeux historiques liés aux Français d'Afrique du Nord et à la mémoire de la guerre d'Algérie. Il s'adresse aussi bien aux adhérents qu'aux chercheurs et à toute personne souhaitant s'informer sur ces questions.

La **chaîne YouTube de la MAFA** prolonge cette mission par la diffusion de contenus vidéo : conférences, interventions et témoignages qui donnent la parole aux acteurs de cette mémoire. Ce support permet de conserver et de partager ces prises de parole tout en les rendant accessibles à un public plus large.

En associant **site internet, réseaux sociaux et contenus vidéo**, la MAFA renforce ainsi sa présence numérique et poursuit son objectif : transmettre et faire vivre cette mémoire auprès du plus grand nombre.





LES ACTIONS DE LA MAFA

COURRIEL DU PRESIDENT DE LA MAFA ENVOYE LE 27 JANVIER 2026 AUX ASSOCIATIONS REPRESENTATIVES DES RAPATRIÉS

Mesdames et Messieurs les Présidents d'associations de rapatriés, Chers amis, Parlons-nous !

Le dialogue avec les pouvoirs publics s'est distendu depuis quelques mois, notamment après la mise en sommeil en 2022 du groupe de travail informel auprès du cabinet de la ministre déléguée aux anciens combattants.

Certes chacune de nos associations a poursuivi son action, mais en dehors d'une lettre au Président de la République du 10 mars 2021 émanant d'un collectif associatif et dénonçant la partialité du rapport STORA, aucune stratégie revendicative n'a été définie en commun.

L'écoulement du temps accroît le manque de réactivité des gouvernements face à nos demandes qui risquent de devenir résiduelles à leurs yeux. La gravité de la situation des finances publiques pourrait avoir pour conséquences l'amenuisement des crédits en faveur des rapatriés, en dehors de ceux affectés aux harkis et à leurs familles par la loi n° 2022 -229 du 23 février 2022, ce dont nous nous félicitons.

Dans ce contexte difficile et la perspective des prochaines échéances électorales, il est indispensable à mes yeux que nous définissions et présentions ensemble les revendications ultimes des rapatriés dont seuls les attermoissements des gouvernements successifs ont retardé la prise en considération.

La loi relative à la criminalisation de la colonisation française adoptée à l'unanimité par la chambre basse du parlement algérien le 24 décembre 2025 ne fait que souligner l'importance qu'aura la reprise de travaux en commun.

Il me semble tout aussi fondamental d'évoquer également l'avenir de nos associations dans les 10-15 ans qui viennent face à la disparition progressive des Français d'Afrique du Nord... et à tout le moins leur moindre implication dans nos associations.

Ceux nés après 1962 qui nous ont rejoints auront certes à cœur de poursuivre notre action ... mais sans doute avec une plus faible disponibilité eux aussi.

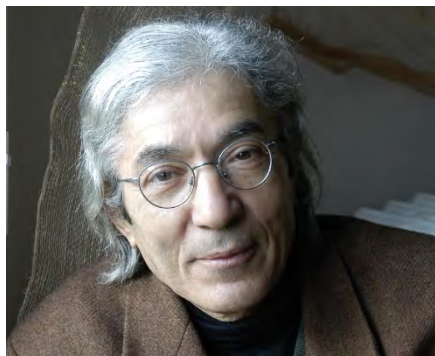
Aussi est-il temps de nous projeter collectivement pour que l'histoire des Français d'Afrique du Nord continue et accroisse sa diffusion.

Cela ne dépend que de nous et c'est là notre responsabilité de passeurs de mémoire.

Si vous partagez cette analyse, je vous propose de nous réunir le lundi 26 janvier 2026 à 18 hres par visio-conférence (j'enverrai un lien de connexion le vendredi 23) ou en présentiel au siège de notre association, 95 rue d'Amsterdam – 75008 - PARIS. En espérant votre participation à cette proposition, croyez chers amis à l'assurance de mes sentiments fraternels

Le président de la MAFA Jean Félix VALLAT





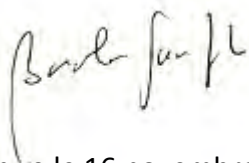
NOTRE AMI BOUALEM SANSAL NOUS ECRIT

Cher Jean Félix,

Je veux te dire ici, simplement mais de tout cœur, combien ton soutien m'a touché durant les mois de ma détention. Dans ces moments où l'on se sent parfois seul face à l'arbitraire, savoir qu'une voix claire et fidèle se lève pour vous défendre n'est pas seulement un réconfort : c'est une force. À travers

ton bulletin et tes actions, tu n'as pas seulement pris position pour un homme ; tu as rappelé, avec constance et courage, que la liberté d'écrire et de penser n'est jamais une affaire individuelle mais un bien commun qu'il faut protéger sans relâche. Je veux donc te remercier très chaleureusement, toi personnellement, pour ton engagement, ta fidélité et ton amitié. Et je remercie aussi les adhérents de la MAFA qui, par leur attention et leur soutien, ont contribué à maintenir vivant ce lien de solidarité qui traverse les frontières et les épreuves. Dans les temps troublés que nous traversons, ces gestes comptent plus qu'on ne l'imagine. Avec toute mon amitié et ma reconnaissance,

Boualem Sansal



Dès son incarcération inique le 16 novembre 2024, et au sein de son Comité de Soutien présidée par Noëlle LENOIR et magnifiquement géré par notre ami Arnaud BENEDETTI et le ministre Jean Michel BLANQUER, la MAFA a mené à son niveau plusieurs actions s'ajoutant à beaucoup d'autres, notamment celle de l'Allemagne, toutes visant le même objectif, obtenir sa libération des geôles algériennes.

Rappelons-les brièvement :

- Page de couverture de notre bulletin n° 177 diffusé à nos adhérents et à de nombreux décideurs politiques
- Posts LINKEDIN sur la page MAFA en février et mars 2025
- Courrier personnalisé envoyé le 11 mars 2025 aux 577 députés de l'Assemblée Nationale leur demandant instamment de voter la résolution n° 825 enjoignant le gouvernement algérien à libérer Boualem, résolution adoptée par 307 voix pour sur 339 votants. **Honte aux 28 députés LFI qui ont voté contre !**
- Participation aux nombreuses réunions et manifestations organisées par le comité de soutien dont celles du 25 mars devant l'Assemblée Nationale et celle du 15 mai 2025 devant l'ambassade d'Algérie

13 novembre 2025 : Boualem SANSAL est enfin libre après 12 mois de détention arbitraire !

29 janvier 2026 : Il est élu au fauteuil n°3 de l'académie française par 25 voix sur 26 ! Il devient le 746^{ème} « Immortel » de l'institution fondée par Richelieu en 1635.





LES ACTIONS COMMUNES GRFDA / MAFA

LES CONFERENCES ITINERANTES « GRAINES DE MEMOIRE »



Jacqueline OLSCHESKI-CURATO
Présidente du Cercle Algérieniste de Tarn et Garonne

a l'honneur de vous inviter à une conférence sur le thème

"Les disparus de la guerre d'Algérie 1954-1962"

Présentée par
Colette GRATIER DUCOS ADER
Présidente du GRFDA

Le 14 Février 2026 à l'Ancien Collège à 15 heures
25 Allée de l'empereur à Montauban



Nos deux associations présentent une conférence itinérante sur le thème « Les disparus civils européens de la guerre d'Algérie ». La conférence s'appuie sur les remarquables travaux de Colette DUCOS ADER sur ce sujet ainsi que sur le site internet « GRAINES DE MEMOIRE ». La première conférence eut lieu à l'occasion de l'assemblée générale du cercle Algérieniste de **Nantes** le 24 avril 2025. Plusieurs ont suivi : **Lyon** le 7 octobre 2025 organisé par le Cercle algérieniste du Rhône, **Nice**, organisée par la municipalité, le 10 novembre 2025, **Montauban**, organisé par le Cercle Algérieniste du Tarn et Garonne le 14 février 2026 et **Montpellier**, organisé par la municipalité, le CDHA / G2T, le Cercle Algérieniste de l'Hérault et le GAMT, qui se déroulera le 13 juin prochain.



Venez nombreux à la Maison des Rapatriés « Jacques ROSEAU » de Montpellier, 31 rue Emile CHARTIER dit Alain le 13 juin prochain de 10h à 12h !

Pour Les conférences à venir, nous nous tenons à la disposition des municipalités intéressées, de tous les cercles algérienistes départementaux ou autres associations.... Contactez-nous !





LES DOSSIERS DE DEMANDE DE PENSION POUR LES PUPILLES DE LA NATION



Groupe de Recherches des Français Disparus en Algérie
65 Bd de la plage / 33120 / ARCACHON
TEL : 06/89/33/64/23 Courriel : col.gda@wanadoo.fr

Maison des Agriculteurs et des Français d'Afrique du Nord
95 rue d'Amsterdam / 75008 / PARIS
TEL : 01/45/26/29/33 Courriel : contact@mafa-pn.fr



Paris, le 9 octobre 2025

Madame Sophie NOTTE
Cheffe de service des Pensions et des Risques Professionnels
Caserne Beauregard
Rue de Beauregard
17016 La Rochelle Cedex 1

Copie : Mme VERDIER-JOUCLA, directrice générale de l'ONAC-VG

Madame la cheffe de service,

Présidents du Groupe de Recherche des Français Disparus en Algérie (GRFDA) et de la Maison des Agriculteurs d'Afrique du Nord (MAFA), nos deux associations de rapatriés soutenons les dossiers de pupilles de la Nation sollicitant une pension de victime civile de la guerre d'Algérie (article 15 de la loi de programmation militaire du 1^{er} aout 2023).

Faute d'avoir pu vous joindre téléphoniquement, nous prenons la liberté de vous adresser cet écrit.

Nous sommes en effet interrogés par des adhérents de nos associations ayant déposé dans les délais impartis un dossier de demande de pension de victime civile de la guerre d'Algérie. Ils sont très inquiets des conséquences d'une décision implicite de rejet qu'ils risquent de subir compte tenu des retards importants pris par l'administration dans le traitement de leurs dossiers.

Cette question se pose notamment à partir du courrier très pertinent par lequel le service des pensions et des risques professionnels (SPRP) précise au requérant qu'il détient l'expertise médicale dont l'intéressé peut demander communication.

Ce courrier, qui se fonde sur les dispositions de l'article R151-18 du Code des Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG), contient en outre les éléments d'information suivants :

- L'administration dispose de quatre mois à partir dudit courrier pour statuer sur la demande

.../...



- A l'expiration de ce délai de quatre mois le silence gardé par l'administration vaut décision implicite de rejet
- Cette décision peut être soumise dans un délai impératif de six mois à la Commission de Recours de l'Invalidité (CRI) qui est un préalable obligatoire à l'exercice d'un recours contentieux devant le TA compétent (celui du domicile du requérant)

Il est ajouté par le SPRP que la saisine de la CRI n'empêche pas l'administration de poursuivre l'instruction du dossier, ce qui implique la possibilité d'un octroi de la pension. Cette dernière indication risque de dissuader le pupille de la Nation concerné de saisir la CRI d'un Recours Administratif Préalable Obligatoire (RAPO), notamment lorsque l'intéressé reçoit ultérieurement l'expertise médicale comportant une conclusion favorable au niveau de l'imputabilité et du taux d'invalidité. Par suite, faute d'avoir saisi la CRI, et si à l'issue de l'instruction la pension n'est pas accordée au demandeur, l'accès au TA serait impossible, privant l'intéressé d'une chance d'obtenir une pension de victime civile.

L'intervention ultérieure d'une décision explicite de rejet prise par le ministre des Armées (SPRP) ne semble pas de nature à rouvrir les délais pour saisir la CRI. Le raisonnement qui, par analogie, fonde cette conclusion est tiré des arrêts du Conseil d'Etat sur la décision confirmative en matière contentieuse. Selon cette jurisprudence, si le requérant est forclos à contester la première décision implicite, la seconde décision expresse de rejet qui a un caractère confirmatif de la première n'ouvre pas de nouveaux délais de recours (CE, 12 MARS 1975, N° 96750). Il est seulement dérogé à cette règle dans le cas où la décision expresse est intervenue à l'intérieur du délai de recours contre la décision tacite (article R421-2 du code de justice administrative). Certes, l'autorité administrative a le pouvoir, après une décision de rejet, de concéder finalement au demandeur une pension de victime civile, rendant sans objet la saisine du juge.

En revanche, une décision confirmative de rejet rendrait, elle, selon notre analyse, irrecevable la saisine de ce juge.

Dès lors, en raison des retards administratifs importants sur les délais d'instruction, la naissance de refus tacites de pensions est susceptible d'entraîner des conséquences irréversibles faute de pouvoir être soumises au tribunal administratif et éventuellement être réformés par lui.

Nous espérons que nos craintes sont vaines et que de toute façon vous saurez prendre les mesures nécessaires pour traiter le problème des décisions implicites de rejet.

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Madame la cheffe de service, à l'expression de notre parfaite considération.

Le Président de la MAFA
Jean Félix VALLAT



La Présidente du GRFDA
Colette DUCOS ADER



BRAVO AU MAIRE DE MOISSAC, M. Romain LOPEZ, QUI A INAUGURE LE 18 JUILLET 2025 LA « PLACE DES ANCIENS COMBATTANTS D'AFRIQUE DU NORD » ANCIENNEMENT APPELEE « PLACE DU 19 MARS » !



Extraits de son discours :

« Oui, l'Algérie française fut cette terre de création, d'innovation, de mélanges de cultures mais unis par un seul drapeau : bleu-blanc-rouge. Assimiler les contraires fut le plus grand défi de cette France qui avait comme boussole, l'unité. Cette unité, ne peut s'obtenir que par des sacrifices personnels ou communautaires, elle coûte à nos cœurs mais elle nous oblige quand s'érige devant nous le drapeau de la mère patrie. Cette unité est notre boussole : elle nous a guidé jusqu'ici aujourd'hui, où nous avons unis, au-delà des querelles de dates, des plaies du passé, ces pieds-noirs et leurs descendants, ces harkis et leurs descendants, ces anciens combattants et leurs descendants. Unis, main dans la main, sur la même ligne, ils iront honorer ceux qui ont combattu en Algérie, mais aussi au Maroc et en Tunisie. Je les remercie tous, chaleureusement, fraternellement, la FNACA pour son active participation, le Cercle algérieniste et Génération Harkis pour leur association.

EXTRAIT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOISSAC (TARN ET GARONNE) DU 13 MARS 2025 :



« Considérant la demande de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie (F.N.A.C.A) d'une nouvelle dénomination de la place du 19 mars 1962, considérant la proposition de la F.N.A.C.A de faire édifier une stèle par la suite sur cette place gravée comme suit : « 1954-1962 Guerre Algérie Maroc Tunisie Hommage à nos morts », considérant que la stèle ainsi édifiée pourrait servir de lieu de cérémonie à d'autres associations ou organisations et permettrait ainsi de réunir toutes les mémoires sur un même lieu autour d'un monument commun. Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée Communale que la place du 19 mars 1962 soit désormais appelée « Place des Anciens Combattants d'Afrique du Nord ». Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A 27 voix pour et 6 voix contre

ACCEPTÉ la dénomination « Place des Anciens Combattants d'Afrique du Nord » de l'ancienne Place du 19 mars 1962. »

La MAFA LANCE UN APPEL NATIONAL AUX MUNICIPALITES DE FRANCE POUR QUE CETTE LOUABLE INITIATIVE SE PROPAGE DANS TOUT LE PAYS





GESTES MEMORIELS

Les commémorations du 25 septembre et du 5 décembre ont un objectif commun : rappeler le souvenir de celles et de ceux qui pendant la guerre d'Algérie ont choisi la France souvent au péril de leur vie : les harkis, les militaires, les civils assassinés ou enlevés. Deux cérémonies, la première présidée par Mme MIRALLES, démissionnaire du précédent gouvernement, et la seconde par Mme Alice RUFO, notre nouvelle ministre.

Nous émettons le souhait pour les rapatriés de davantage de continuité dans l'action gouvernementale.

LA JOURNEE NATIONALE D'HOMMAGE AUX HARKIS LE 25 SEPTEMBRE 2025



Dernière intervention de Patricia MIRALLES avant le remaniement ministériel du 5 octobre 2025

LA JOURNEE NATIONALE D'HOMMAGE AUX MORTS POUR LA FRANCE PENDANT LA GUERRE D'ALGERIE ET DES COMBATS DU MAROC ET DE LA TUNISIE LE 5 DECEMBRE 2025



La nouvelle ministre aux anciens combattants Mme Alice RUFO





Compte Rendu de l'AGO MAFA du 6/12/2025

Le président, disposant d'un large quorum, ouvre l'assemblée générale ordinaire de l'association

Il demande au secrétaire général Frédéric TAVERA de présenter son rapport moral à l'assemblée

I/ Parole donnée à Frédéric TAVERA, Secrétaire Général, pour son rapport moral

Protection des Français d'Algérie réinstallés.

La Mafa contribue depuis toujours à aider les Français d'Algérie réinstallés confrontés à de lourdes difficultés financières et menacés d'expulsion. Nous gérons actuellement plusieurs dossiers de ce type. La MAFA négocie avec les mandataires de justice afin que la dette soit prise en charge par l'Etat, aide accordée par l'ONAC-VG et ne pouvant excéder la valeur de la maison concernée (loi du 26/12/1961 et décret 2007-398 du 23/03/2007). Le décret dit « du toit familial » fut obtenu en 2007 par nos associations en développant auprès des pouvoirs publics l'argument qu'un rapatrié d'Algérie ne pouvait être expulsés une 2nde fois. 4 dossiers sont en cours de négociation avec les mandataires judiciaires et la MAFA afin de les présenter à la décision de l'ONAC-VG.

Protection des Pupilles de la Nation : Après l'obtention en 2023 du rétablissement du droit à pension pour les pupilles de la Nation de la guerre d'Algérie, 98 dossiers ont été déposés d'après les chiffres du service des pensions de La Rochelle le 1^{er} août 2023 et le 5 février 2024, date de forclusion des dépôts de dossier. De nombreux dossiers d'adhérents du GRFDA ou de la MAFA sont gérés en collaboration avec la GRFDA.

Modification du décret instaurant la journée nationale du 5 décembre en hommage aux « Morts pour la France » de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie

La MAFA et le GRFDA ont écrit au Président de la République pour demander de mentionner spécifiquement dans le décret du 5 décembre instituant une journée nationale d'hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie les victimes civiles et les disparus de la guerre d'Algérie. JF a également proposé de discuter d'une stratégie commune pour les associations de rapatriés en préparation des élections à venir et a déjà contacté plusieurs associations amies à ce sujet

Programme Graines de Mémoire : en collaboration permanente avec le GRFDA

Recherche active de financement auprès des municipalités et donateurs nationaux ou internationaux
Frédéric TAVERA : « *Nous faisons partie des populations sacrifiées dans la tectonique internationale, sommes toujours vivants, attentifs à l'évolution de notre pays natal et ne sommes pas du passé* »

Le président a également évoqué la création de la page LINKEDIN qui dispose aujourd'hui d'environ 500 abonnés avec 30 publications.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

II/ Le président donne la parole à Michel GRATTIER, Trésorier, pour son rapport financier

Compte de résultats pour l'année 2024 :

Michel GRATTIER présente les comptes de l'association, montrant un résultat négatif de 693,82 € pour l'année 2024, mais a assuré que la situation financière était maîtrisée grâce à deux conventions de financement signées pour 2025 et 2026.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.





Après avoir remercié Michel GRATTIER pour son travail et son dévouement le président demande aux participants de consacrer une minute de silence à la mémoire de François CARREGA, Vice-Président de la MAFA et contrôleur des comptes, décédé dramatiquement le 2 juin 2025. Un hommage lui a été rendu par le Président de la MAFA à l'occasion de la cérémonie religieuse à Paris ainsi que dans le dernier bulletin

III/ Renouveau des administrateurs sortants :

Les administrateurs sortants Monique CHAVRONDIER, Colette DUCOS ADER, Danièle JOURDAN, Patrick PROUDHON et Jean Félix VALLAT **sont renouvelés à l'unanimité.**

Le conseil d'administration de la MAFA est ainsi composé de :

José BELDA, Norbert BOUZEREAU, Monique CHAVRONDIER, Luc DOMPNIER, Colette DUCOS ADER, Jean Marc GELY, Jean Louis GEORGES, Frédéric GRASSET, Michel GRATTIER, Danièle JOURDAN, Monique MARCADAL, Patrick PROUDHON, Frédéric TAVERA, Bertrand THIBAUT, Félix Jean VALLAT.

IV/ Rapport d'activité de la secrétaire générale adjointe Monique Chavronnier :

Evènements où la MAFA était présente :

- Cérémonie à la mémoire des victimes du 26 mars 1962 au quai Jacques Chirac et à l'Arc de Triomphe,
- Cérémonies à la mémoire des victimes du 5 juillet 1962 à Oran, discours du 5 juillet, ouverture officielle du site Graines de Mémoire,
- 25 septembre journée nationale des harkis aux Invalides et à l'Arc de Triomphe
- Plusieurs participations aux réunions et manifestations organisées par le comité de soutien pour la libération de Boualem SANSAL
- 7 et 8 octobre : Colloque organisé par la Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie (FMGAM), « *Morts et disparitions pendant la guerre d'Algérie (1954/1962), de l'annonce au recueillement* »
- 16 octobre : remise du prix Clara Lanzi au père Yanick LALLEMAND par le Secours de France,
- 5 décembre : journée nationale aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie, quai Jacques CHIRAC (ex-quai Branly) et Arc de Triomphe

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, le président remercie les participants et clôture l'assemblée générale ordinaire.





Docteur en Histoire moderne contemporaine, Paris IV Sorbonne, auteur d'une thèse en date du 27 janvier 2011 - Bugeaud et l'avenir de l'Algérie - sous la direction du professeur Frémeaux. En 1992, il publie un ouvrage sur « le peuplement français en Algérie de 1830 à 1900 – les raisons de son échec ». Il est membre du cercle Algérieniste de Bordeaux depuis 1977.



A l'issue de l'assemblée générale de la MAFA, notre ami historien Alain LARDILLIER a tenu une conférence brillante sur « LES COLONIES AGRICOLES DE 1843 »

Le conférencier retrace l'histoire et les motivations derrière la création des colonies agricoles en 1848, en se concentrant sur le contexte politique et social français de l'époque. Dès le début des années 1830, la colonisation n'est pas pensée comme un projet d'État : le maréchal Soult, alors ministre de la guerre, affirme en 1832 que seule l'initiative privée doit jouer un rôle dans la colonisation, une position reprise par Adolphe Thiers en 1837. L'État refuse donc initialement d'organiser la colonisation, préférant que celle-ci se fasse par des particuliers sans intervention gouvernementale directe.

Cependant, cette doctrine évolue brusquement à la suite des bouleversements sociaux de la Révolution de février 1848, qui marquent la chute de Louis-Philippe et l'avènement de la Deuxième République dirigée par le général Cavaignac. Cette période est caractérisée par une profonde crise économique et une misère croissante parmi les ouvriers parisiens, qui débouchent sur une insurrection sanglante du 23 au 26 juin 1848. L'émeute, réprimée dans le sang, se solde par des milliers de morts parmi les insurgés comme dans les rangs des forces de l'ordre, ainsi que par des exécutions sommaires et de nombreuses arrestations.

Le journal « Le Moniteur » du 25 février 1850 annonce le départ des derniers transportés vers l'Algérie. Ce transfert symbolise à la fois la volonté de l'État d'éloigner les opposants politiques et d'utiliser la colonisation comme un instrument de gestion sociale et pénale. En somme, la création des colonies agricoles de 1848 s'inscrit dans un contexte de crise sociale et politique, où la colonisation se transforme d'un projet économique privé en un outil de gestion de l'ordre public et de pacification sociale. Ce glissement de doctrine révèle la capacité de l'État à adapter ses principes face à l'urgence des événements et à instrumentaliser la colonisation pour résoudre les tensions internes, tout en contribuant à l'expansion coloniale française.

NB : La MAFA tient à votre disposition le texte intégral de cette conférence passionnante. Il vous sera envoyé par courrier sur demande. Vous pouvez également la visionner sur la chaîne YOUTUBE « MAISON DES AGRICULTEURS D'AFN » ainsi que sur le site internet de la MAFA : <http://mafa-pn.fr>





LA LOI ALGERIENNE CRIMINALISANT LA COLONISATION

Le vote le 24 décembre 2025 par l'Assemblée populaire algérienne d'une loi criminalisant la colonisation française, exigeant réparations et excuses, est l'aboutissement d'une longue maturation. Le Quai d'Orsay l'a qualifiée « d'initiative manifestement hostile », ne rendant compte que partiellement de l'intensité du moment franco-algérien. C'est la nature même de la relation qui est transformée par un séisme d'amplitude majeure. Cette loi dissipe le brouillard des faux semblants et des compromis quasi clandestins, qui constitue le quotidien des praticiens d'un rapport singulier depuis 1962.

En regardant la succession de crises, d'alertes conjoncturelles, de mauvaises humeurs passagères, de nouveaux départs, de sentiments chaleureux et de retournements glacials, apparaît une dimension mythologique, celle du Rocher de Sisyphe. Depuis la signature des Accords d'Evian, annihilés dès l'origine par la plate-forme de Tripoli, jusqu'à nos jours débordant d'OQTF, Sisyphe a pu mesurer l'inanité de sa tâche. Peut-être est-il temps qu'il dépose enfin son rocher afin de s'affranchir de la fatalité des Dieux. Nul besoin d'ajouter que Sisyphe est fatigué.

La loi algérienne offre donc un arrêt sur image. Ses motivations intérieures sont évidentes, complétées par un resserrement identitaire et sécuritaire. Il faut apprécier l'unanimité du vote ! On mesure surtout la confiscation par l'outil mémoriel du passé, du présent et de l'avenir. En résumé une démarche ambitieuse que l'on pourrait qualifier de globale. Elle construit une posture internationale, permet d'influencer les choix de société, et ultima ratio, vise les échéances de politique intérieure française. Visiblement Alger solde une période ouverte en 2017. En profit le maintien du régime migratoire, ce qui est la préoccupation principale, en perte la déconvenue pour ne pas dire la défaite du Sahara Occidental.

Si cette loi est une initiative, alors elle n'est pas seulement hostile, mais stratégique et en aucun cas circonstancielle. Par son ampleur elle ne peut être une réponse, vingt ans après, à la loi mémorielle française du 24 février 2005, très spécifique, débarrassée de toute référence provocatrice et portée en connaissance de cause par Jacques Chirac, ardent défenseur d'une coopération rénovée et amicale avec les pays du Maghreb.

En voulant élever le débat, l'Algérie se retrouve au pied du mur. La France aussi. Mais de l'autre côté et en position plus confortable puisque nous n'avons aucune obligation de répondre à l'escalade à laquelle nous sommes conviés autant que sommés. Voici revenu le temps des réflexions, des remises en cause et des perspectives nouvelles, au moment où s'impose la distinction entre la diplomatie qui est l'art du possible et la politique étrangère qui est celui de la consolidation de ses acquis et de ses alliances. L'appétit des Empires prédateurs nous oblige à savoir qui est notre ami, qui est notre adversaire et qui est notre ennemi. Surtout dans le bassin occidental de la Méditerranée. Force est de constater que l'Algérie s'éloigne rapidement et qu'elle a, à la différence du Maroc, délibérément enfermé la relation avec la France dans un registre mémoriel qui interdit toute vision d'avenir.





Voici revenu le temps des historiens, des analystes d'archives et des témoignages. Des structures existent qu'il ne faut pas laisser dépérir. Il est plus que jamais vital d'organiser un découplage salutaire entre la mémoire historique et la conduite des relations inter étatiques, entre le passé qui pèse et l'avenir qui devrait l'alléger.

La Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie, des combats du Maroc et de Tunisie s'est toujours efforcée de travailler sur la mémoire de tout et la mémoire de tous. La Fondation a préservé un pan de mémoire légitime et élargi la perspective à toutes les périodes et à toutes les catégories, Français d'Afrique du Nord et Harkis, artisans d'une longue histoire.

Voici revenu le temps de la lucidité. La France est un grand pays mémoriel. Pierre Nora a réinventé l'histoire autour de lieux et de pratiques symboliques. Mais la mémoire française est d'engouement subit et de gestation lente. Très divisée idéologiquement elle peine à absorber ses divergences. Il faut, de temps à autres, une geste glorieuse pour réaligner des séquences de communication opposées. Ce qui est en cause maintenant est la perception du fait colonial que la France a toujours considéré comme lointain et différent, anecdotique et marginal. En réalité la France doit admettre aujourd'hui qu'elle a une relation structurelle avec le Maghreb. Elle doit réfléchir dans le long terme, en toute indépendance et souveraineté, à un nouveau contrat de confiance avec cette région si proche et si lointaine. Elle peut regretter ses erreurs et le faire savoir, souligner ses injustices mais en aucun cas elle ne doit renier son passé, les fidélités qu'elle a suscitées, le capital qu'elle a laissé, les coopérations profondes qui ont formé tant d'élites indépendantes. Cet héritage est un tout qui est au cœur de notre histoire et probablement de notre avenir.

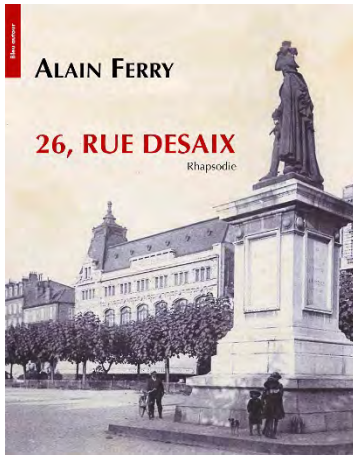
Reste à l'organiser avec courage et sans complaisance.

Frédéric GRASSET
Président de la FM-GACMT
Janvier 2026



Site internet de la Fondation : <https://www.fm-gacmt.org/>





« 26, rue Desaix » : essai d'Alain Ferry (Bleu autour, 2025) – 792 pages, 34€

Dans cet essai, *26 rue Desaix*, Alain Ferry nous plonge dans l'épaisseur d'une enfance algérienne, à Bône dans les années 1950. Des pages truffées de citations en disant long sur son érudition. Dans un entretien sur Radio France, il confiait récemment avoir pour maître Flaubert, qu'il cite : *Si vous n'avez pas de talent, en travaillant vous allez en avoir*. Et puis Châteaubriand, *l'enchanteur*, qui disait qu'il fallait mettre des citations *pour avoir le sentiment de donner quelque chose*. Infatigable lecteur, dans sa ferme dans la Sarthe où il vit depuis 1971, Alain Ferry avoue : *Lire m'entraîne à écrire. La littérature permet d'entrer dans un monde où l'esprit souffle*.

L'auteur : Fils d'ouvriers agricoles, Alain Ferry, né le 17 décembre 1939 à Bône, professeur et écrivain français, lauréat du prix Médicis essai en 2009, est un amoureux de cinéma, de littérature, de peinture... et du féminin. Il est l'auteur, entre autres, de *La mer des mamelles* (Seuil 1995) et *Mémoires d'un fou d'Emma* (Prix Médicis essai 2009) inspiré de *Madame Bovary* de Flaubert.



Septième convoi pour l'Algérie – Philippe Gastel – Nombre7 éditions –

Depuis plusieurs siècles, les membres de sa famille naissent, vivent et meurent à Luxeuil, mais le destin du jeune Anastase prend une autre direction le 5 avril 1845, jour de ses seize ans. Son père, coutelier et armurier, veut en faire son successeur et décide alors de l'envoyer se former à Paris. Anastase accepte le projet paternel. Pourtant, son âme d'aventurier vibre au fil des récits de la conquête de l'Algérie ! Il dévore les dépêches décrivant les victoires du maréchal Bugeaud, des généraux Cavaignac et Lamoricière, ou encore du colonel Yusuf.

Septième convoi pour l'Algérie, fondé sur des faits et des personnages réels, éclaire des facettes méconnues de grandes figures historiques comme Napoléon III, Gambetta ou Jules Ferry. Ce roman fait également écho aux débats de l'époque sur la légitimité et les modalités de la colonisation, offrant une résonance saisissante avec nos interrogations contemporaines.

L'auteur s'est penché sur une copieuse bibliographie pour rédiger son roman

L'auteur : Né en 1956 à Alger, Philippe Gastel, après une carrière d'ingénieur a entrepris une enquête généalogique, déterminé à retrouver les circonstances précises de l'arrivée de sa famille en Algérie. En explorant les archives, il découvre la trace d'Anastase, un ancêtre au destin exceptionnel, dont la vie va profondément transformer sa perception du passé. Cette découverte inspire la création de *Septième convoi pour l'Algérie*, son premier roman.





Les Harkis, drame ou tragédie ? 1955-2025 : un premier bilan - Hafida Chabi et Wolf Albes (Ed. Atlantis, 2025)

L'abandon et l'exode, voire le massacre des Harkis après les accords d'Évian, auraient-ils pu être évités ou étaient-ils inéluctables dans le contexte d'une décolonisation précipitée où De Gaulle voulait se débarrasser du « boulet algérien » ? Hafida Chabi et Wolf Albes apportent leurs réponses. Leur ouvrage, salué par Maurice Calmein dans l'Algérieniste comme l'étude la plus complète sur le sujet, rassemble un vaste corpus de textes, témoignages et analyses.

Wolf Albes examine les articles parus en 1961-1962 dans la presse métropolitaine. Plusieurs journaux (Le Figaro, Le Monde, Combat...), alertaient l'opinion sur le sort des Harkis et dénonçaient les violences du FLN, tandis que d'autres titres restaient silencieux ou tenaient des propos hostiles. La deuxième partie présente une centaine de notes de lecture consacrées aux Harkis dans les essais, récits, films ou bandes dessinées, révélant souvent mépris ou instrumentalisation politique. La dernière partie réunit trois entretiens

où les auteurs évoquent les traumatismes de leurs pères, l'un Harki exilé en France, l'autre résistant allemand persécuté par le régime nazi. Ils proposent des pistes pour mieux intégrer l'histoire des Harkis dans l'enseignement.

Les auteurs : Hafida Chabi, fille de harki, née en Algérie, établie dans l'Est avec sa famille depuis juin 1962, a publié *La situation sociale des enfants de Harkis* (2007) et *Un combat tranquille. Une fille de harki se souvient* (2022). Wolf Albes, est également éditeur (Editions Atlantis) : auteur de *Les écrivains pieds-noirs face à la guerre d'Algérie (1954-1962)*, en 2012 ; *L'Hôte. La nouvelle d'Albert Camus et la BD de Jacques Ferrandez dans le contexte colonial*, en 2014, une étude historique, littéraire et sociologique de la nouvelle de Camus.



L'exil des harkis : À travers l'approche psychanalytique, de Mahidine Bouchaaba (septembre 2024) 106 pages – 11,90€

À travers l'approche psychanalytique, de Mahidine Bouchaaba relate son travail de recherche sur l'exil et les traumatismes des harkis. Il y développe une problématique, une hypothèse, des réponses au travers de différents auteurs, de la psychanalyse, et l'accompagnement avec l'enseignement de Jacques Lacan. L'ouvrage explore les conséquences psychologiques de l'exil forcé des harkis et de leurs descendants. Il met en lumière les traumatismes transgénérationnels, les troubles identitaires et la honte qui pèsent sur cette communauté stigmatisée. Cet essai interroge l'impact des traumatismes de guerre sur la psyché humaine et propose des pistes pour leur traitement. L'auteur précise : « Notre travail n'a pas

un objectif spécifiquement thérapeutique mais adopte plutôt une perspective clinique sur un phénomène généralement abordé sur le plan historique et anthropologique. » Cet essai qui rassemble un travail considérable, se termine par ses vœux : « que la société française accorde une place digne aux harkis aussi bien dans la réalité que dans la mémoire collective. Souhaitons aussi que la France et l'Algérie établissent des relations harmonieuses sans tabou au sujet des harkis ».

L'auteur : Mahidine Bouchaaba, fils de harkis est né dans le camp de Rivesaltes. Il a grandi dans une cité de transit à l'Oasis (89), puis dans une Zone d'éducation prioritaire, en province. Médiateur de santé-pair, consultant en addictologie, et accompagnement en entreprise, il vit à Paris et travaille à l'hôpital Saint-Anne.



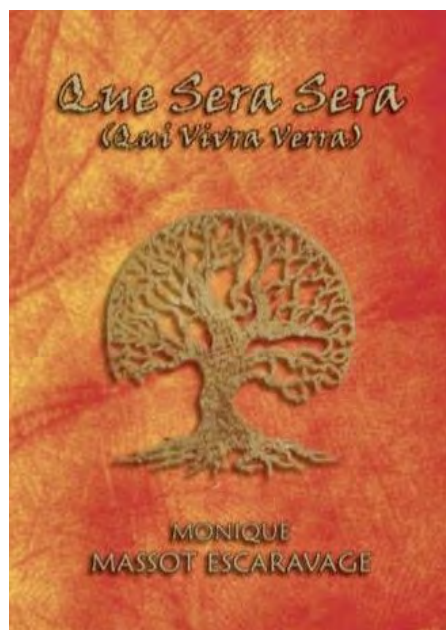


La folle randonnée d'Hercule Perruchon de Jean Pierre Yvorra (Le Lys bleu éditions), 192 pages, 20,70€

Le tome I de cette fiction est paru en 2022 et le tome 2 en 2023. Après avoir reçu une lettre du curé lui annonçant la grave maladie dont son père est atteint, Hercule Perruchon, personnage haut en couleurs, décide, sur un coup de tête, de partir à pied de Saint-Jürgen, au nord-est de Berlin, vers sa région natale. Il a déjà parcouru six cents kilomètres et arrive en trente jours dans la banlieue de Pont-à-Mousson. Malgré les difficultés physiques qui le desservent, les doutes qui le traversent et ses problèmes familiaux, il progresse et marche sans relâche vers le sud-est de la France. La radio et les journaux s'emparent alors de son « projet fou », contribuant à révéler une notoriété qu'il rejette. Deux événements dramatiques surviennent dans sa vie...

L'auteur : Jean-Pierre Yvorra est né en 1946 dans la banlieue d'Alger.

Diplômé de l'école des Beaux-arts de Toulouse, il consacre l'essentiel de son parcours professionnel dans une grande entreprise de BTP. Depuis 2017, il consacre l'essentiel de son activité à l'écriture de polars dont *La Maltaise*, *Sable rouge* et *La traque finale*.



Que sera sera, qui vivra verra - Monique Massot-Escaravage – Auro édition, 333 pages, 21€

À l'origine de *Que sera sera*, c'est un voyage en Espagne et une petite plage flanquée d'un promontoire sur lequel trône un château médiéval qui lui a donné envie d'y situer une partie de son roman. Ambre est une jeune fille, avec ses doutes et ses révoltes, jusqu'au jour où elle fait une découverte qui va bouleverser son existence, avec parfois des conséquences désastreuses. Prise dans l'engrenage de phénomènes hors du commun, elle part à la recherche de la vérité : la guerre civile d'Espagne, la Retirada, Guernica dont elle découvre que, plus qu'un célèbre tableau, ce fut une ville martyre, le combat des femmes contre les nationalistes... ou encore le maquis héraultais de la Résistance française.

Tous ces pans de l'histoire vont transcender son besoin viscéral de justice. De qui est-elle la messagère ? Une enquête passionnante qui la conduira aux frontières de l'impossible.

L'auteure : Monique Massot-Escaravage est née en Algérie en 1948. En 2010, elle se lance dans la création littéraire pour consoler sa petite fille de six ans, moquée à l'école : « J'ai décidé d'écrire mes souvenirs pour qu'elle puisse faire le parallèle entre nos deux enfances ». Nait alors *Le grand bassin* où Monique évoque ses souvenirs d'enfance. Suivront *Vent d'espoirs* – *La saveur amère des oranges* – *Le journal d'un destin* ; *Le grand bassin* ; *Sortilèges d'Ambre* ; *Ce qui restera d'elle*.





Elysabeth Forgo (1948 – 2025)

Alors qu'Elysabeth Forgo avait encore de nombreux projets : spectacle, roman en cours d'écriture, la grande Faucheuse nous l'a prise en ce mois de novembre 2025 !

Dans son premier livre paru en 2016, en auto-édition, Elysabeth Forgo évoquait sa vie, son enfance en Algérie et le début de sa carrière de danseuse, brisée par l'arrivée de la guerre, son exil pour Paris. Et puis, son combat pour continuer la danse. Une quête pour percer le mystère de ses origines et faire la lumière sur les étranges circonstances de la disparition de son père, un jeune Hongrois qui, en 1920, fuyait son pays pour la France, où il intégra la Légion étrangère. A Oran, il épouse Louise, une jeune Espagnole. Elysabeth, la dernière de leurs quatre enfants, vit une enfance joyeuse entre un père humaniste et une mère fantasque. Le rêve de cette petite fille se brise quand l'armée française réquisitionne l'Opéra. On ne peut pas devenir danseuse étoile dans un pays en guerre. S'ensuivent la fuite vers la France et l'acharnement à redevenir danseuse.

Après avoir été danseuse, meneuse de revue au Moulin rouge et à la télévision dans des émissions de variétés cultes où elle danse avec les stars de la chanson, Elysabeth Forgo devient comédienne et joue avec Annie Cordy, Michel Serrault, Jean Yann, Yves Lecoq... Elle poursuivra sa vie professionnelle en créant une compagnie théâtrale et, un beau jour, elle entre en écriture. Tout a commencé avec son livre : « *5 francs l'orange* », sorte de boutade comme un cri de guerre car il faut toujours relever le défi dans l'adversité, un enseignement reçu de sa mère lors de leur arrivée en France, en juillet 1962 : « *Ne pas oublier le passé. Se reconstruire un présent, et laisser l'avenir faire son chemin* », écrit-elle dans cette autobiographie dédiée à ses parents : « *En hommage à mon père ce légionnaire hongrois qui a donné sa vie pour l'Algérie, à ma mère qui m'a donné l'amour de la vie ... J'ai écrit ce livre en 2016 pour rendre hommage à mes parents : la fuite de mon père de la Hongrie pour venir en France, s'engager dans la Légion Étrangère et devenir Français et Pied Noir. Il a été égorgé en 1958 à Lourmel.... Ma mère, mi Espagnole mi Italienne....avec son caractère Pied Noir à fond !* ». Ce livre révèle bien des anecdotes sur la vie colorée de paillettes et toujours battante d'Elysabeth dans le showbiz. Elle aura sur son chemin des mains secourables, qu'on appelle la chance mais qui se justifie par son travail acharné, sa passion pour la danse, que ce soit sur les pointes ou sur des talons aiguilles de 15 cm ! Au sujet de sa mère, Elysabeth confiait : « *Tout en ne ressemblant pas à ma mère je peux dire aujourd'hui que c'est grâce à elle si je suis ce que je suis, si j'aime la musique, le chant, si j'ai fait mon métier de danseuse surtout.* » Ce livre, elle comptait le leur apporter un jour, quand elle les rejoindrait, *le plus tard possible*, disait-elle. Ce jour est arrivé !

Bibliographie : *5 francs l'orange* (2016), *La clé d'Agathe* (2017), *Lylou et Gaby n'aiment pas les pollueurs* (2018), *La vie de Pâquerette, la petite abeille* (2019), *La fée du lac* (2019), *De fer et de sang* (2020), *Vérités méconnues* (2021), *La corde rouge* (2023), *L'enfer du passé* (2023). Un autre roman en cours restera inachevé...



LA MAFA EN DEUIL



José BELDA, fidèle administrateur de la MAFA et du GRFDA nous a quitté à l'issue d'une longue maladie.

Son épouse Lydie a retracé pour nous en quelques mots leur incroyable vie.

José Belda est né le 31 août 1942 à Aïn El Arba, village à 70 km au sud d'Alger, de familles espagnoles vivant en Algérie depuis 3 et 4 générations. Il a fait ses études secondaires au lycée Lamoricière d'Oran. Le 13 septembre 1962 son père a été enlevé par le FLN et n'a jamais été retrouvé. Cela restera une plaie ouverte dans son cœur jusqu'à la fin de sa vie. Après avoir passé 2 ans à rechercher le corps de ce père tant aimé il est parti en France, à la faculté de Droit de Poitiers où nous nous sommes rencontrés. DESS de Droit Public, DESS de Sciences Politiques, diplômé de l'Institut d'Administration des Entreprises, assistant à la Faculté de Droit de Limoges

puis chargé de cours, nous nous mariâmes en décembre 1969. En 1974, avec notre premier fils âgé de 2 ans, nous partîmes en Afrique de l'Ouest pour 24 ans ! En Haute Volta (Burkina Faso aujourd'hui) José participe à la création et à la gestion de l'Université, dirigeant jusqu'à 3 établissements à la fois et assurant des cours tant il aimait son métier d'enseignant. Puis ce fut Djibouti pour la Banque Mondiale, le Mali (E.N.A.) et enfin la Mauritanie, à l'Université en tant que conseiller. A la retraite, ce fut le retour en France. Nous nous installâmes dans notre maison de l'Indre, limitrophe de la Vienne et de l'Indre et Loire. Ce cadre paisible nous a permis de nous remettre de ce retour si difficile en France et il y repose désormais.

La MAFA adresse toutes ses condoléances à son épouse Lydie, ses enfants et petits-enfants





Martel, le 2 septembre 2025

RAPHAËL DAUBET

SÉNATEUR DU LOT

MEMBRE DE LA
COMMISSION DES FINANCES

CONSEILLER MUNICIPAL
DE MARTEL

Monsieur Jean-Felix VALLAT
Président de la Maison des Agriculteurs
et des Français d'Afrique du Nord
95, rue d'Amsterdam
75008 PARIS

Monsieur le Président,

Je tiens à vous remercier pour l'envoi du bulletin d'information de la Maison des agriculteurs et des Français d'Afrique du Nord.

À travers vos travaux, vous contribuez à éclairer une part de notre histoire nationale longtemps laissée dans l'ombre. La mémoire des drames vécus par les Français d'Algérie, par les harkis et par tant de familles arrachées à leur terre natale mérite d'être pleinement reconnue.

Votre démarche s'inscrit dans une exigence républicaine qui est aussi la nôtre : regarder le passé en face, sans complaisance mais sans omission, afin de tracer les chemins d'une réconciliation lucide et équilibrée entre la France et l'Algérie.

Je souhaite saluer la constance de votre engagement, au service d'une mémoire partagée, d'une justice rendue aux victimes, et d'un avenir que nous voulons ouvert à l'amitié et à la fraternité des peuples.

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

15, RUE DE VAUGIRARD - 75291 PARIS CEDEX 06
PALAIS DE LA RAYMONDIE - BP 80001 - 46600 MARTEL
r.daubet@senat.fr - 05 65 41 60 34

Amitiés -
Jean-Félix!



novembre 2025

Appel à témoins:

Aux Algérois des années 50 (1950!)

Etes vous allés voir le film "L'Étranger" de François Ozon d'après le roman de Camus?

Je ne l'ai pas vu mais voilà ce qu'une amie (qui n'est pas pied-noir) m'a rapporté.

Le film (qui n'a pas été tourné en Algérie) restitue à un moment donné une partie du quartier Nelson (où j'ai grandi) à Alger, notamment le coin du cinéma "le Majestic". Dans le hall s'y trouve affichée une pancarte: INTERDIT AUX INDIGÈNES".

Ce cinéma je l'ai fréquenté avec ma famille des copines. Je n'y ai JAMAIS VU la dite pancarte.

J'ajoute qu'enfant dès l'après-guerre autour de Noël je voyais depuis mon balcon rue Borély la Sapie ~~ce~~ les familles qui se rendaient aux arbres de Noël organisés par des entreprises dans la salle du Majestic. Je n'avais plaisir à voir les

enfants ressortir joyeux avec bonbons et joujoux. Nombreux étaient les petits "Indigènes".

Ce qui est triste c'est de penser que beaucoup de profs vont conclure leurs classes pour ce film....

Ainsi se fait l'Histoire.

Francine Brau - Bellois

Exemple type du poison lent de la désinformation concernant notre présence en Algérie : dans cette adaptation du roman d'Albert CAMUS, ce film sorti en 2025 est tout à fait intéressant. En revanche il est dommage que, cédant à la vulgate populaire, le metteur en scène François OZON se soit cru obligé de reconstituer le cinéma d'Alger « LE MAJESTIC », que les algérois de l'époque ont bien connu, en y mettant une pancarte à l'entrée : « INTERDIT AUX INDIGENES ». **Cette pancarte n'a jamais existé !** Nous avons reçu de nombreuses protestations de nos adhérents algérois, dont le courrier de Mme Francine BRAU-BELLOIS que nous reproduisons ci-dessus.



JUANOLA Yves
2 rue Chevaliers de Malte
06100 NICE

Nice, le 12 novembre 2025

A

Monsieur Jean Félix VALLAT
Président de la MAFA
95 rue d'Amsterdam
75008 PARIS

Monsieur le Président,

Je suis adhérent de votre association, j'ai pris la suite de mes parents à leur décès. J'apprécie vos écrits, votre courage et ce travail inlassable (certainement usant) que vous accomplissez depuis tant d'années.

Pris par mes nombreuses activités bénévoles, je n'ai pu assister, qu'un court instant, au colloque que vous venez, avec d'autres, d'organiser à Nice.

Félicitations et félicitations aussi aux autres intervenantes dont je reconnais le courage et la volonté.

Cependant, un de vos propos m'a choqué : « ...les accords d'Evian n'ont pas été respectés ... l'OAS, non plus, ne les a pas respectés. »

Loin de moi, l'idée d'entamer une polémique, mes 16 ans, à l'époque, et l'admiration que j'ai portée à ces magnifiques combattants (combattants de l'inutile) ne m'en donnent pas le droit.

D'abord, l'OAS n'était pas partie prenante dans ces accords, ensuite, auriez-vous préféré qu'ils agissent comme "Les Bourgeois de Calais" ?

En tout état de cause, mon propos ne vise simplement qu'à regretter cette éternelle repentance que je ne peux plus supporter.

Veillez agréer, Cher Président, avec toute mon admiration, l'expression de mes plus sincères salutations.

Mon commentaire : Cher ami, tout d'abord merci pour votre fidèle soutien et vos encouragements ! Lorsque j'ai précisé au cours de cette conférence que les accords d'Evian n'avaient pas été respectés par l'OAS, je voulais simplement dire que cette organisation était contre ces accords et les a logiquement combattus. En revanche le FLN qui a signé ces accords impliquant le maintien et la sécurité des pieds noirs en Algérie les a immédiatement transgressés en tuant et enlevant des civils et a considérés les mêmes accords comme caduques 2 mois après les avoir signés lors du Congrès de Tripoli de mai-juin 1962 réunissant l'ensemble des chefs civils et militaires de l'insurrection algérienne. (cf l'édito du présent bulletin).

Je vous remercie pour votre remarque qui m'a permis de lever une ambiguïté de mes propos.





Monceau
Assurances

Découvrez
Monceau Retraite
Plan d'Épargne Retraite
(PER) en points

Nos conseillers
sont à votre disposition
pour vous accompagner
dans vos projets.

**Bénéficiez d'un cadre juridique
et fiscal avantageux.**

Pour en savoir plus, contactez-nous.

0 800 589 161 Service & appel
gratuits

Disponibilité,
écoute et confiance

MONCEAU RETRAITE



EN SAVOIR PLUS



RETRAITE & FISCALITÉ UN DUO GAGNANT

- Constituez-vous un complément de retraite dès 18 ans
- Bénéficiez d'une déduction fiscale et réduisez votre impôt sur le revenu*
- Profitez de ses nombreux avantages

**Pour connaître le montant de votre déduction fiscale, en fonction de votre situation,
contactez l'un de nos conseillers de proximité.*

monceauassurances.com



Monceau Assurances est la marque détenue par la Société de Groupe d'Assurance Mutuelle (SGAM) Monceau Assurances dont bénéficie la société affiliée Capma & Capmi, société d'assurance mutuelle vie à cotisations fixes. Entreprise régie par le code des assurances - Siret 775 670 482 00030 - Siège social : 36/38, rue de Saint-Petersbourg - CS 70110 - 75380 Paris cedex 08 - Tél. : 01 49 95 79 79 - monceauassurances.com - Document non contractuel.

